

On s'abonne à Lyon, chez :  
THÉODORE PITRAT, Libraire,  
rue du Péral;  
V<sup>e</sup> BARREAU, rue S. t Dominique;  
LUSY, Libraire, rue Lafont, n<sup>o</sup> 20;  
Et chez tous les Directeurs de  
Poste.

# Echo de L'Univers,

## Journal

L'Écho de l'Univers paraît  
Les Mardi, Vendredi et Di-  
manche.

PRIX;  
Trois Mois, 7 fr.  
Six Mois, 13  
Un An, 24  
1 fr. de plus, par trimestre  
pour l'Étranger.

# De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 4 Juin 1826.

L'auteur de *l'Ecole des vieillards*, et des *Comédiens*, Casimir de Lavigne, revient d'Italie : on l'attend à Lyon ces jours-ci. Le poète Lamartine doit aussi traverser nos murs pour se rendre à Paris.

— Une fille domestique, qui était au service de Mad. V<sup>e</sup> Dupuis, marchande de fils, rue St-Dominique, depuis un mois seulement, était sortie, lundi dernier, avec l'enfant de cette dame. Elle était dans un état complet d'ivresse, lorsqu'elle arriva sur le quai des Célestins; elle descendit même les degrés qui conduisent à la rivière, où elle aurait probablement laissé tomber l'enfant qu'elle portait, lorsque plusieurs femmes accoururent du bateau à laver voisin, et la forcèrent à remonter. C'est avec peine qu'un agent de police, qui survint, put parvenir à l'emmener. C'est un exemple effrayant des dangers de toute nature que courent les parens, quand ils confient ce qu'ils ont de plus cher à des domestiques qu'ils ont souvent admis chez eux avec beaucoup de légèreté.

— Quelques musiciens de l'orchestre du Grand-Théâtre ont donné des concerts dans un salon, place des Terreaux. Cet établissement, à peine ouvert, est déjà abandonné. Il paraît que l'harmonie a peu d'attrait pour nos concitoyens, ou que ces élèves d'Enterpe n'ont rien fait pour plaire aux amateurs de la bonne musique.

— Les deux bêtes savantes, *Munito*

et *Parfait*, nous ont quittés depuis quelques jours : les charlatans de la cité ne craignent plus leur concurrence.

— La ville de la Guillotière a suivi l'impulsion et l'exemple de notre Mairie : trois boîtes de secours pour les noyés viennent d'être établies sur trois points différens de ce faubourg. Il sera pourvu à leur premier établissement et à leur entretien par M. le pharmacien Barre, dont nous avons déjà parlé, et qui s'est chargé de cette tâche gratuitement, comme il l'a fait pour notre ville. Ce nouveau trait de désintéressement et d'humanité justifie encore les éloges que nous avons donnés à ce pharmacien dans notre dernier N<sup>o</sup>.

— On a remarqué que le *Journal du Commerce* s'est fait, depuis quelques jours, le champion *intéressé*, sans doute, des patrons désignés, par la ville, pour la descente des bateaux sur le Rhône. Un accident, arrivé mercredi dernier, prouve cependant que ces patrons sont loin d'être infailibles, et que leur présence n'est pas toujours un préservatif bien certain. Le jour indiqué, entre 11 heures et midi, un bateau, appelé *Penelle*, venant du Sault (Ain), chargé de pierres brutes, conduit par douze hommes, et sur lequel on avait eu la précaution de faire monter un des patrons dont il s'agit, a été entraîné avec violence par le courant contre le glacis du cours d'Herbouville, près duquel est placé le moulin du sieur Viennois. L'usine a été endommagée par le choc, et les traver-

ses qui soutiennent la grande roue ont été gravement fracassées; l'artifice même du moulin a souffert dans plusieurs endroits. Peu s'en est fallu que le bateau de pierres ne coulât à fond; et comme le passage est très-dangereux, il eût été difficile de sauver les mariniérs de l'équipage. Heureusement la bonne construction du bateau lui a permis de supporter la force du coup et de parvenir à sa destination.

— Le dernier concert de Litz n'a pas attiré moins de monde que le premier. M. lle Folleville a partagé, avec le jeune musicien, les honneurs de cette soirée. Les applaudissemens, qui ont été prodigués à cette cantatrice, ont dû lui montrer combien le Public regrette de ne jouir de son talent qu'à des intervalles aussi éloignés.

### ALBUM LYONNAIS.

Un journal de cette ville, qui porté cependant un intérêt bien vif à la Religion *chrétienne*, puisqu'il invite tous les jours ses abonnés à souscrire en faveur des *chrétiens* de la Grèce, annonce la vente, sous le manteau, d'un ouvrage impie, intitulé : *Le bon Enfant*, où l'auteur tourne en ridicule et parodie grossièrement la translation des restes de St. Jubin. Le même journal prévient que cet écrit a été imprimé clandestinement, sans nom d'imprimeur : c'est en donner une idée suffisante. Concilie qui pourra cette complaisance du journal avec les principes religieux mis en avant dans l'affaire des Grecs.

— Nous sommes loin de contester au

directeur de nos théâtres, le talent administratif, dont il donne tous les jours des preuves multipliées; mais nous nous étoumons, avec tous les esprits droits, de le voir accepter, sans dégoût, l'encens grossier de quelques faiseurs d'articles, ou de couplets, qui composent autour de lui une espèce de Cour. On lit sans cesse ces phrases ridicules : *M. Singier a daigné, etc.... La bienfaisance inépuisable de M. Singier, etc., etc.*, et autres flagorneries, qui ne sont que du vrai protocole de gazette. Ces niaiseries laudatives prouvent que les plus indépendans aiment encore, mais pour eux seulement, les formes aristocratiques, et l'allure du maître absolu.

Le *Journal du Commerce* et l'*Eclair* déçoquent maintes épigrammes, que l'urbanité n'avouerait pas toujours, contre les indépendans qui ont donné, lundi dernier, à l'hôtel du Nord, une soirée littéraire et musicale. Il paraît que l'esprit de corps ne fut pas inventé pour MM. les journalistes. Leur collègue, qui a pris la parole dans cette soirée, est cruellement maltraité, et la justice est peut-être immolée au plaisir d'un bon mot. Patience; MM. les zôiles, M. R...., que vous déchirez si bien, vous attend dans l'arène littéraire, où l'eau sucrée ne pourra peut-être pas vous sauver du désagrément d'être sifflé *coram populo*, tandis qu'à présent vous l'êtes du moins sous le voile de l'*incognito*.

— Un amateur, qui prend le nom d'*Eugène*, et qui s'est essayé sur quelques-uns de nos théâtres de société, a déjà joué deux fois sur la scène des Célestins. Il n'a pas été sifflé; il paraît même avoir quelques dispositions. Une Feuille lui conseille d'avoir, à l'avenir, de l'aisance, de la grâce, et une bonne diction. Avec ces qualités, elle lui promet des succès. Le journal n'est pas un *malin*, comme on voit. On pourrait traduire toute son allocution en deux mots que voici : *Soyez bon acteur, et vous ne serez pas mauvais*. C'est un conseil à la *Sganarelle* en style de *Jocrisse*.

#### CHRONIQUE GÉNÉRALE.

On nous écrit du département de l'Ain :

Un orage terrible est venu fondre sur les communes de Cerdon et de Poncin, dans la journée du 27 mai. C'est la troisième fois, depuis un mois, que ces paroisses sont ravagées par ces fléaux destructeurs. A Cerdon, la foudre étant tombée sur un rocher, au-dessus de la montagne, ce rocher s'est brisé en éclat, et ses fragmens se sont précipités avec tant de violence au bas de la côte, qu'il s'en est peu fallu que les maisons qui y sont situées, et les personnes qu'elles contenaient, n'aient été ensevelies sous un amas de pierres et de débris.

Le même jour, la grêle a détruit toutes les récoltes de la commune de St-Rambert. D'énormes avalanches ont coupé la route de Lyon à Belley. Les pertes des habitans sont incalculables. Les maisons ont souffert de grands dommages; celle de M. Falavier, notaire, a été ensevelie à moitié par l'éboulement des vignes auxquelles elle est adossée. La direction du nuage, qui portait dans ses flancs ce terrible météore, paraissait être du Sud au Nord. La population de St-Rambert, qui est de 2,400 âmes, se trouve privée de toutes ressources cette année, aucune espèce de récolte n'ayant échappé à la destruction.

Une autre trombe a encore éclaté, dans la même soirée, sur un hameau de la commune de Jujurieux (Ain). Les eaux ont renversé tout ce qui s'est trouvé sur leur passage; elles se sont élevées jusqu'à la hauteur de dix pieds, et l'inondation a été si subite, qu'on n'a pas eu le tems de faire sortir tout le bétail des écuries, et que plusieurs personnes ont été en danger de périr. De l'autre côté de la montagne, un habitant qui voulait sauver ses bestiaux, a été entraîné par le torrent. Il a péri sans pouvoir atteindre son but. Plusieurs maisons ont été ébranlées, un pont a été emporté, un chemin coupé. On ne voit que des murs renversés, des arbres et des vigues arrachées, des prés couverts de terre et de débris, et pour comble de maux la récolte entière est perdue pour plus d'une année. Les secours les plus actifs ont été portés aux malheureux habitans de ce village, par ceux des communes environnantes,

aussitôt qu'ils ont été avertis de ce déplorable événement.

— Un de nos compatriotes, J. P. Gavaud, auteur de quelques brochures plus énergiques que raisonnables, vient de publier, à Paris, deux philippiques, sous le titre de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Vendéennes. Elles sont dirigées contre les membres du ministère, et les individus n'y sont guères plus ménagés que les hommes d'Etat. Ce sont des injures rimées, et rien de plus. Ces productions ne peuvent rien ajouter à la réputation de l'auteur, ni changer l'opinion que nous avons de lui.

#### VARIÉTÉS.

*Des Finances sous Louis XIV, et du financier Bourvalais.*  
( Second et dernier article.)

Une autre affaire, qui avait précédé celle dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, et qui avait fait le plus grand tort à *Bourvalais* dans l'opinion publique, c'est l'affaire du malheureux *Cordier*, condamné à la peine capitale pour ce que l'on va voir.

Ce *Cordier* était un fort gaillard homme : ayant fait un excellent Mémoire sur une affaire de finances, il en donna communication à *Bourvalais*, sachant combien il était en faveur auprès du ministre, et celui-ci convint de payer à *Cordier* une somme de 20 mille fr., si l'affaire passait au Conseil. Le Mémoire fut présenté à M. de Poutchartrain et agréé. *Cordier*, pensant toucher les 20 mille francs promis par *Bourvalais*, lui fait une visite; mais quelle est sa surprise, lorsqu'il entend *Bourvalais* lui dire qu'à la vérité son Mémoire avait été en quelque façon suivi, mais qu'on y avait fait tant de changemens, l'ayant joint avec d'autres affaires, que ce n'était plus la même chose, et qu'il se donnerait bien de garde de sortir vingt mille livres de sa caisse pour une pareille bagatelle.

*Cordier* redemande alors son Mémoire; *Bourvalais* se refuse à faire justice à *Cordier*; celui-ci se fâche, fait du bruit, s'emporte en menaces; mais *Bourvalais* se met à rire, et lui dit qu'il l'attend de pied ferme.

La rage dans le cœur, *Cordier* court aussitôt chez un de ses amis, officier de dragons, et lui raconte son affaire.

L'officier, mauvaise tête s'il en fut jamais, lui conseilla de retourner le lendemain chez *Bourvalais*, et de lui faire sauter la cervelle, s'il persiste dans ses refus. *Cordier*, n'écoutant que sa passion, se rend à l'avis de son ami; ils se transportent ensemble au domicile de *Bourvalais*, rue des Bons-Enfants; ils le trouvent en robe de chambre dans son cabinet, et, le pistolet sur la gorge, ils le forcent de signer deux billets au porteur de 12 mille francs chacun. A peine sortis du cabinet, *Bourvalais* en ferme la porte sur lui, ouvre la croisée qui donnait sur la rue, et se met à crier au voleur! L'officier se sauve dans le Palais-Royal; mais *Cordier* est arrêté et conduit en prison. M. de Pontchartrain, instruit de l'événement, en adresse le même jour son rapport au Roi.

*Cordier* était connu d'une manière avantageuse, et sa femme appartenait à la maison de madame la duchesse d'Orléans. Tout Paris prend parti pour lui dans ce terrible procès; mais il n'en est pas moins condamné, et, malgré que le Roi eût promis sa grâce à M. le duc d'Orléans, les pressantes sollicitations de M. de Pontchartrain, les raisons qu'il alléguait pour montrer la nécessité de faire respecter les traitans, décidèrent l'exécution de la sentence. *Cordier* paya de sa vie son triste coup de tête, et *Bourvalais* ne tarda pas à en ressentir le plus vif regret, car il se vit, dès ce moment, partout en horreur. La haine qu'il inspirait lui donnant des craintes pour sa sûreté personnelle, il eut, pendant quelque tems, quand il sortait, la précaution de se faire suivre de loin par des gens armés; précaution fort inutile: les parens et les amis de l'infortuné *Cordier* bornèrent leur vengeance à des chansons.

M. de Salaberry, qui, pour son article *Bourvalais*, dans la *Biographie universelle*, a puisé aux mêmes sources que nous, a sauté cette anecdote et plusieurs autres non moins curieuses: il a eu tort. Son article est d'une sécheresse extrême, et ne fait connaître en aucune façon le caractère du célèbre traitant. Une petite anecdote qui le peint très-bien est celle-ci:

Un jour que *Bourvalais* et ses asso-

ciés tenaient assemblée au Bureau des experts, rue Neuve-St-Eustache, un huissier, nommé *Leroux*, qui l'avait connu jadis chez le marchand de bois de l'Île-Louviers, le voit traverser l'antichambre, et lui crie sans façon: *Bonjour, Poisson, que fais-tu donc ici? L'avisé Bourvalais, feignant de ne pas entendre, se hâte de passer outre, et l'huissier Leroux de dire tout haut: Voilà un farceur qui est diablement fier! Est-ce à cause qu'il a son habit des dimanches! Vous vous trompez, fit observer à l'huissier un des commis du Bureau; le personnage à qui vous venez de parler est un traitant-général et s'appelle monsieur de Bourvalais. Il se nomme Poisson, répond l'huissier, et j'ai bu cent fois avec lui quand il était employé chez M. Bonnet.*

Se trouvant une autre fois au Bureau des vivres, et voulant prendre le pas sur son associé *Thevenin*, dont il avait jadis été le domestique, celui-ci, le tirant par la manche, lui rappela qu'il avait été son maître. « Si vous avez été mon maître, dit *Bourvalais* à *Thevenin*, vous avez dérotté les souliers à quantité de mes amis; il ne doit plus être question de cela maintenant, et nous sommes tous égaux. »

La politesse de messieurs les traitans était, comme on voit, tout-à-fait exquise: faut-il s'étonner maintenant des rôles plaisans que nos anciens et spirituels auteurs de théâtre leur faisaient jouer dans leurs amusantes comédies? Quelques personnes ont prétendu que Lesage, dans sa comédie de *Turcaret*, avait pris *Bourvalais* pour son modèle: c'est une erreur. L'intention de Lesage a été de faire une satire générale des traitans, et ses piquantes saillies tombent aussi bien sur *Bourvalais* que sur les *Thevenin*, les *Maynon*, les *Rouvillois*, les *Boullanger*, et autres héros de la finance.

La situation des finances, à la mort de Louis XIV, était affreuse, et cependant aucun des traitans, et autres gens d'affaires qui s'étaient enrichis des malheurs publics, n'eurent la générosité de venir au secours de l'Etat. Dans ses *Recherches et Considérations sur les finances de la France*, M. de Forbonnais parle de deux particuliers in-

connus qui, de leur propre mouvement, vinrent prêter au Régent 2 millions 500 mille francs; les caisses du Trésor royal n'en contenaient pas plus de 300 mille, et l'on avait à payer 120 mille francs, par jour, pour les rentes seulement.

Ce fut alors que le Régent prit la résolution de créer une Chambre de justice, afin d'obtenir la réparation des désordres commis dans les finances. L'édit en parut au mois de mars 1716, et l'on trouve dans le préambule ce passage curieux:

« L'épuisement où nous avons trouvé notre royaume, et la déprédation qui a été faite des deniers publics pendant les deux dernières guerres, nous obligent d'accorder à nos peuples la justice qu'ils nous demandent contre les traitans et gens d'affaires, leurs commis et préposés, qui, par leurs exactions, les ont forcés de payer beaucoup au-delà des sommes que la nécessité des tems avait contraint de leur demander; contre les officiers comptables, les munitionnaires et autres qui ont détourné la plus grande partie des deniers qui devaient être portés au Trésor royal. Leurs fortunes immenses et précipitées, l'éclat de leur luxe et de leur faste, qui semble insulter à la misère de la plus part de nos autres sujets, sont une preuve manifeste de leurs malversations; les richesses qu'ils possèdent sont les dépouilles de nos provinces, la substance de nos peuples et le patrimoine de l'Etat. »

En conséquence de cet édit, tous les traitans et gens d'affaires furent tenus de donner la déclaration générale et sincère de leurs biens mobiliers et immobiliers, et la taxe à leur imposer fut basée sur cette déclaration:

Le montant des biens déclarés s'éleva, suivant l'état qu'on en trouve dans l'ouvrage de M. de Forbonnais, à la somme de 712 millions 922 mille 633 francs, et le montant de la taxe fut de 219 millions 478 mille 591. Le nombre des individus taxés était de 4410.

Ainsi donc la fortune moyenne de chacun d'eux se trouvait être d'environ 161 mille 660 francs, et le montant de la taxe de 49 mille 768; c'est-à-dire

qu'il leur était repris environ 30 p. 70 de ce qu'ils avaient acquis *per fas et nefas*.

M. de Forbonnais dit qu'au mois de juin 1717, il avait été payé par les taxés seulement 70 millions, et qu'à la fin de l'année il restait encore à recevoir 104 millions 739 mille 195 francs. De cet énorme solde, il n'en rentra, dit-on, qu'une très-faible portion au Trésor royal; tant il se trouvait de familles considérables, intéressées, par leurs alliances, dans les affaires des traitans, et qui firent jouer tous les ressorts imaginables pour rendre impuissantes les mesures de l'Autorité.

Les frais de la Chambre de justice érigée en 1716, furent, pour l'année 1717, de 1200 mille livres, et ceux de la Chambre de justice érigée en 1661, s'élevèrent, pour 3 années, à 15 millions. On ne conçoit pas la raison de cette énorme différence.

Conformément à l'édit de 1716, Bourvalais fut obligé, comme ses confrères, à faire la déclaration générale de ses biens; mais il paraît qu'il y mit fort peu de sincérité, et c'est ce qui déterminait les mesures de rigueur prises à son égard. Après avoir passé près de deux ans en prison, il consentit enfin à payer une taxe de 4 millions 400 mille francs, ce qui fait supposer que sa fortune totale était d'environ 14 millions 666 mille 666 francs. Un arrêt du conseil, en date du 5 septembre 1718, le rétablit dans toutes ses propriétés, qui se trouvaient saisies depuis son incarcération; mais il n'eut pas l'avantage d'en jouir long-tems. Il mourut l'année suivante sans laisser de postérité. Nous ignorons entièrement en quelles mains tous ces millions ont passé après lui, et nous pouvons assurer que notre intention n'est pas de chercher à le savoir.

— Un médecin demande que ses confrères soient exempts du service de la garde nationale. Ayant quitté un jour son fusil pour voler au secours d'une femme enceinte, qui réclamait ses soins, il fut condamné à vingt-quatre heures de prison. D'un autre côté, un journalier, du département des Landes, demande la permission de se

remarier, attendu, dit-il, qu'il ignore ce qu'est devenue sa femme. A qui sont adressées de semblables réclamations? nous dira le lecteur. C'est à l'un des premiers corps de l'Etat, à nos députés. Voilà l'usage qu'on fait souvent de ce privilège précieux, de ce droit de pétition, dont quelques personnages paraissent si jaloux.

### MODES DE PARIS.

Les chapeaux habillés ont un côté de la passe relevé au moyen d'agrafes de ruban qui partent de dessous le chapeau, et se fixent au bord de la forme en haut. Puis, du côté opposé, près du bord de la passe, sont fixés deux longs rubans attachés ensemble du haut par une rosette: ces rubans, presque égaux en longueur, tombent bien au-dessous de la ceinture. L'hiver dernier avait offert des toques et des bérêts ainsi accompagnés de longs rubans, ou de gances; mais c'est une idée heureuse que d'avoir adapté aux chapeaux de la belle saison des rubans qui flottent avec grâce.

Le large ruban de satin couleur paille, à lisérés ponceau, qui orne quelques chapeaux de paille d'Italie, est fixé, par derrière, au haut de la forme, et descend, à droite et à gauche, jusqu'au milieu du devant de la passe, où il se termine par deux rosettes. Entre ces rosettes est placée une branche de lierre en fleurs.

Quand les modistes veulent former des arcades en ruban, autour de la forme d'un chapeau de paille, elles cousent un fil de laiton sous ce ruban.

L'ornement d'un grand nombre de chapeaux de sparterie consiste en un ruban de gaze à dessins damassés, jaunes ou verts. Ce ruban fait le tour de la forme; il est froncé du bas, et plissé du haut, à gros tuyaux.

Les capotes de gros de Naples ont la passe plus souvent unie que froncée; mais le tour de la forme est toujours plissé à tuyaux.

Au spectacle, quelques dames ont une toque basque du même taffetas écossais que leur robe. Ce taffetas est à grands carreaux.

La fleur de tulipier est souvent employée à l'ornement des chapeaux de tissu de coton, de paille de riz, de gros de Naples blanc, moiré ou uni: on la pose en branche.

Nous avons vu des chapeaux de crêpe blanc, entièrement garnis de tresses de paille jaune cousues très-près les unes des autres, tant sur la passe que sur la forme. Une double aigrette en plumes, posée en biais, au bas de la forme, complétait leur garniture.

Pour le bal, il y a des guirlandes à mettre dans les cheveux, composées de beaucoup de feuillages verts et de très-peu de fleurs bleues.

Les pointes de dentelles noires, de tulle noir, de blonde noire se portent avec des ro-

bes blanches. Ces mêmes pointes en blanc, sont plus habillées.

Le haut des manches des redingottes est très-froncé et très-large; à l'avant-bras, ces manches commencent à être serrées, et elles sont justes près du poignet.

Les pantalons se font en satin de fil jaune, écaru, ou blanc.

### ANNONCES.

#### AVIS.

#### PHARMACIE A VENDRE, à Mâcon.

38. On donnera toutes facilités à l'acquéreur qui aura la faculté de constituer une rente viagère et à fonds perdus.

S'adresser à M. DEFRANC, père, Pharmacien à Mâcon, rue Municipale.

39. M. Joseph Jackson a l'honneur de prévenir le Public qu'il est de retour dans cette ville, et qu'il va reprendre immédiatement ses cours de langue anglaise, que des affaires particulières, qui l'appelaient à Londres, l'avaient forcé d'interrompre.

Son domicile est rue du Bât-d'Argent n° 27, au 1<sup>er</sup>.

### BOURSE DE PARIS.

#### COUS AUTHENTIQUE, 31 Mai.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 fr. 75 c. 80 c. 90 c. 97 f. Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars, Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. 65 f. 65 c. 60 c. 65 c. 95 c. 90 c. Rente de Naples, 74 f. 40 c. Emprunt royal d'Espagne, 46 3/4 1/2.

#### Du 1<sup>er</sup> Juin.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 f. 90 c. 95 c. 85 c. 80 c. 85 c. 96 f. 80 c. Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars, Trois pour cent, 65 f. 95 c. 85 c. 90 c. 95 c. 95 f. 90 c. Annuités à 4 pour 0/0. J. du 22 décembre 1110 f. Action de la banque, 2040 f. Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, Rente de Naples, 74 fr. 15 c. Rente d'Espagne, Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 46 3/4. Emprunt d'Haïti, 720 f.

### THÉÂTRE.

Paoli, ou les Corses et les Génois. — Fanfan la Tulippe. — Marianne, ou la Muette de Vizille.